

Direction Générale des Douanes



NOTE DE SERVICE N° **14 3** /MPMEF/DGD/DU **21 JUN 2013**

(DIFFUSION GENERALE)

**OBJET : Evaluation du nouveau système
de sélectivité des déclarations**

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système de sélectivité des déclarations en détail dans le Sydam World, une évaluation est en cours depuis le **1er Juin** et s'étendra jusqu'au **31 Juillet 2013**.

A cet effet, les mesures de gestion suivantes sont arrêtées durant cette période:

- 5% des déclarations en circuit vert, préalablement identifiées dans le Sydam World, seront orientées en circuit de visite (circuit rouge).
- 5% des déclarations en détail, portant sur les marchandises des **chapitres 01 à 23** et des **chapitres 30 et 93**, seront orientées en circuit de contrôle documentaire préalable avant BAE ou circuit bleu.

Les résultats des visites et des contrôles documentaires seront mis à la disposition de la **Direction de l'Analyse du Risque, du Renseignement et de la Valeur (DARRV)** et de la **Direction de la Statistique et des Etudes Economiques (DSEE)** pour exploitation.

Ampliations :

- MPMEF/Cab
- DG Economie
- FEDERMAR
- GEPEX
- CGECI
- Conseil du Café-Cacao
- Chbre Cce & Industrie
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col-Maj. Issa COULIBALY

